



LA LOCATION D'UN VÉLO S'EFFECTUE À LA MAISON DU VÉLO

POUR LA RÉALISATION D'UN CONTRAT LES DOCUMENTS À FOURNIR SONT :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- une caution du montant correspondant au vélo loué
- une pièce justificative pour l'accès au tarif réduit le cas échéant.

Un exemplaire du contrat vous est remis, et les conditions générales d'utilisation sont tenues à votre disposition.

Un état des lieux du vélo, ainsi que les réglages nécessaires sont réalisés avant toute location.

L'ACCÈS AUX ABRIS À VÉLOS

IL EST NÉCESSAIRE DE SOUSCRIRE UN ABONNEMENT POUR ACCÉDER AUX ABRIS À VÉLOS.

L'abonnement annuel est vendu sur la boutique en ligne Filibus, sur les DAT, à La Maison du Vélo et en agence. Il est **chargé sur une carte sans contact JV malin**. Si vous n'en possédez pas, vous pouvez en faire la demande sur la boutique en ligne Filibus ou en agence Filibus.

Quelques conseils pour bien circuler...

Avant de circuler, **je vérifie le bon état du vélo.**

Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, conducteur ou passager (décret N°2016-1800 du 21 décembre 2016)

Je respecte le code de la route (les feux, les stops, les cédez-le-passage).

Je ne dépasse pas les véhicules **par la droite** et je ne zigzague pas entre eux.

Je ne roule **pas sur les trottoirs**(1).

Je roule à **1 mètre des trottoirs** et des voitures en stationnement et je garde une distance raisonnable avec le véhicule qui me précède.

Je roule au pas dans les zones piétonnes autorisées pour ne pas gêner les piétons.

Je signale avec mon bras **mes changements de direction**.

Je m'assure que **mon éclairage fonctionne**.

Pour **être visible la nuit**, je porte des vêtements clairs et des accessoires réfléchissants.

Arrivé à destination, **j'attache mon vélo** à un point fixe avec l'antivol.

(1) Sauf espaces partagés prévus à cet effet.



GARE DE CHARTRES

Place Pierre Sémard - 28000 Chartres

Du mardi au samedi : 9h30-12h30 / 14h-18h

02 37 32 83 51

maisonduvelo@filibus.fr

INFORMATIONS : Filibus.fr / rubrique La Maison du Vélo



LA MAISON DU VÉLO

CHARTRES MÉTROPOLE

Envie de vélo ?
CIRCULEZ À VÉLO POUR 8€/MOIS !

HEMISPHERES 3 D'IE



CHARTRES
MÉTROPOLE

*Pour la location annuelle d'un vélo de ville



CHARTRES
MÉTROPOLE

Tous en selle!



À CHACUN SON VÉLO

Classiques, électriques, enfants...

LA MAISON DU VÉLO propose un service de location de vélos, avec ou sans assistance électrique. Ces locations peuvent être de **courte ou de longue durée**.

Ce service de location **s'accompagne des prestations suivantes : entretien/réparations et informations touristiques**.

La Maison du Vélo vous donne **accès aux abris à vélos sécurisés** situés à proximité des gares de Chartres, St Prest et La Taye.



TARIFS

LOCATION

À compter du 1^{er} mars 2023

zéro émission

VÉLO DE VILLE ET VTC		
	Tarif plein	Tarif réduit
1 jour (24h)	6€	4€
1 semaine	20€	15€
1 mois	40€	30€
1 an	100€	70€

VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE		
	Tarif plein	Tarif réduit
1 jour (24h)	12€	9€
1 semaine	35€	25€
1 mois	70€	50€
6 mois*	150€	100€

* Location de 6 mois non renouvelable et dans la limite d'un vélo par foyer.

VÉLO ENFANT	
	Tarif plein
1 jour (24h)	4€
1 semaine	15€
1 mois	30€
1 an	70€

SIÈGE ENFANT POUR VÉLO	
	Tarif plein
1 jour (24h)	1€
1 semaine	3€
1 mois	5€
1 an	10€

50% DE VOTRE LOCATION PRISE EN CHARGE par votre employeur pour vos déplacements domicile-travail. **RENSEIGNEZ-VOUS !**

SERVICES

ABRIS VÉLOS

Accès jusqu'à 7 jours	GRATUIT
Accès annuel	5€
Duplicata de la carte	10€

L'accès aux abris à vélos est illimité pendant toute la durée de l'abonnement. Il est à renouveler à l'échéance. L'accès gratuit n'est pas reconductible.

RÉPARATIONS

	Tarif plein
Forfait main d'œuvre	30€/heure

Le montant des pièces est facturé en supplément et est disponible sur demande.

DÉPÔT DE GARANTIE

DÉPÔT DE GARANTIE (caution)

Vélo de ville et VTC	200€
Vélo à assistance électrique	700€
Vélo enfant	110€

Les dépôts de garantie ne sont encaissés qu'en cas de non-respect des conditions générales d'utilisation (non restitution du vélo dans les 24h, perte ou vol du vélo, dégradations...)

LES MODALITÉS DE LOCATION

- Le service est accessible dans la limite des vélos disponibles.
- Le vélo est sous l'entière responsabilité du contractant durant la période de location. Il est conseillé de souscrire une assurance individuelle.
- Vélo à assistance électrique : la limite est d'une location de VAE longue durée par famille. La location de 6 mois est non renouvelable, une inscription sur liste d'attente est possible à l'issue du contrat.
- Le nombre de vélos loués sur une durée supérieure à 1 mois est limité à 4 par foyer, personne physique ou personne morale, dont un vélo à assistance électrique.
- Pendant la période de location, un entretien obligatoire gratuit est effectué tous les 3 mois.

CONDITIONS D'ACCÈS AU TARIF RÉDUIT (sur présentation d'un justificatif)

- Moins de 28 ans et 65 ans et plus
- Abonnés du réseau Filibus
- Groupe (à partir de 5 vélos loués ensemble valable uniquement pour une location jour et semaine)
- Demands d'emploi